



# ASSOCIATIONS

## DÉCLARATION PRÉALABLE D'UNE VENTE AU DÉBALLAGE

(art. L. 310-2, L. 310-5, R. 310-8, R. 310-9 et R. 310-19 du code de commerce  
et articles R. 321-1 et R. 321-9 du code pénal)



### Cadre réservé à l'administration

LRAR  Remise contre avis :

Observations :

N° de demande : VD-

Date d'enregistrement:

Formulaire à déposer ou à faire parvenir en recommandé avec accusé de réception à la mairie accompagné du justificatif du déclarant au :

Suivi technique	Dépôt des dossiers
<b>Pôle actions foncière et patrimoniale</b> <a href="mailto:c.claudet@ville-carros.fr">c.claudet@ville-carros.fr</a> , Tél : 04.92.08.47.20 – Fax : 04.93.08.50.41	Direction des sports et de la vie associative d.boudet@ville-carros.fr, Tél. 04 93 29 58 66 Fax : 04.93.08.43.50

### IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

Nom et prénom : .....

Raison sociale (le cas échéant) : .....

Nom du représentant légal ou statutaire : .....

N° SIRET : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Fax : .....

Mail : .....

### CARACTÉRISTIQUES DE LA VENTE AU DÉBALLAGE

Adresse détaillée du lieu de vente (terrain privé, galerie marchande, parking d'un magasin de commerce de détail...) : .....

.....

Marchandises vendues :  Neuves  Occasion

Nature des marchandises vendues : .....

.....

Date de la décision ministérielle (en cas d'application des dispositions du II de l'art R. 310-8 du code de commerce) : .....

Dates de début de la vente : ..... Date de fin de la vente : .....

Durée de la vente (en jours) : .....

### ENGAGEMENT DU DÉCLARANT

Je soussigné, auteur de la présente déclaration (nom, prénom) ....., certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L. 310-2 et R. 310-8 et R. 310-9 du code du commerce.

Le .....

Signature